

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. **Paul
GODET**, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

27 MARS 1871.

Sur 400,000 électeurs inscrits, il y en a le tiers tout au plus qui se sont présentés hier au scrutin. Les cinq ou six arrondissements extrêmes ont seuls voté.

Ce résultat est significatif. Paris n'est pas avec la Commune.

On forme un sous-Comité central, composé de douze membres, avec la présidence du citoyen Assy, l'émeutier du Creuzot.

C'est tout simplement la restauration du fameux Comité de Salut public de 93.

Garibaldi est acclamé président honoraire.

Les abords de l'Hôtel de-Ville sont sinistres. Personne n'ose plus approcher. Tous les canons sont chargés à mitraille, et il y a des sentinelles avancées jusqu'à l'angle de la rue Saint-Martin.

Aujourd'hui, le *Journal officiel* de la Commune annonce l'arrivée du duc d'Aumale à Versailles. Il profite de l'occasion pour prêcher l'assassinat des rois et des princes, qu'il déclare acte de justice et de nécessité.

LE COUP DE PIED DE L'ANE

ou

La France jugée par l'Italie.

On lit dans le *Diritto*:

« La France n'est pas seulement l'inévitable représentant de toutes les réactions catholiques. Entre nous et la France, il y a une incompatibilité de caractère qui, heureusement pour nous, va toujours en augmentant. Nous disons heureusement pour nous parce que ce n'est pas peu de chose que de nous émanciper de l'abaissante domination intellectuelle que la France a exercée sur nous.... »

» Toute son histoire, comme ses institutions, démontrent avec quelle justesse le prince de Bismark lui a jeté à la face ce sévère jugement, quand il a dit qu'il manque aux Français la notion du droit...

» Est-il donc après cela un peuple qui puisse sérieusement compter sur la France, se fier à elle, établir avec elle des relations normales et permanentes? Non, il n'en est aucun. Politiquement, la France c'est l'inconnu, quand ce n'est pas une provocation insolente, comme elle le fut pour la Prusse de 1866 à 1870, pour nous au 20 septembre et à la suite.

» Nous n'avons rien à apprendre de la France, absolument rien. Dans l'ordre scientifique comme dans l'ordre économique, elle est en arrière, non-seulement de l'Allemagne, mais de l'Autriche même. Dans l'ordre législatif, non-seulement nous n'avons rien à apprendre d'elle, mais il y a beaucoup de choses que nous devons en désapprendre.

Un journal ajoute, avec raison, que cet article paraît rédigé, par la *Correspondance de Berlin*.

Ah! c'est mourir deux fois que souffrir leurs atteintes!

Dépêches et Nouvelles.

Paris, 25 mars.

Voici l'affiche placardée à la porte de l'École de médecine :

« Les cours et les examens de la Faculté sont suspendus. On fera connaître ultérieurement le jour de la réouverture. »

La reine d'Angleterre est arrivée hier, dans l'après-midi, à Cherbourg. M. Thiers a demandé à la saluer à son passage à Paris. Sa Majesté l'a remercié, disant qu'elle était fort touchée, mais qu'elle désirait garder l'incognito et ne verrait même pas lord Lyons.

On ne se gêne plus avec la France.

Son Altesse, Monseigneur Thiers pouvait se dispenser de courir au-devant de ce camouflet.

En revanche, M. Fournier présente aujourd'hui ses lettres de créance à Victor Emmanuel. Cela est loin de faire compensation.

Des patrouilles de cuirassiers ont parcouru le quartier Latin pendant la soirée d'hier et pendant toute la nuit.

La Chambre doit achever, avant les vacances, la discussion du budget des travaux publics, de la marine, de la justice, de l'intérieur et de la guerre. On ne croit pas que cette discussion, au moins pour les travaux publics, la marine et la justice, doive durer beaucoup. Restent la guerre et l'intérieur; mais l'on pense que toutes les observations à faire pourraient plus naturellement trouver place au budget de 1873.

Le baron Chaurand a déposé hier son rapport sur la levée de l'état de siège.

A l'École polytechnique, les admissions annuelles, qui sont ordinairement de cent quarante élèves, seront portées, cette année, à deux cent quarante.

Nos diplomates s'occupent beaucoup du relèvement des fortifications de Sébastopol par la Russie et de la persistance de M. de Bismark, — persistance aujourd'hui très-avouée, — de mettre un prince prussien sur le trône d'Espagne.

Libre à nos diplomates d'étudier cette double question au point de vue historique de notre décadence, mais à ce point de vue-là seulement, car ils n'empêcheront rien.

Rome, 24 mars.

La santé de la princesse Marguerite ne s'améliore pas, et les médecins conseillent à la princesse de quitter Rome.

Une odieuse tentative d'empoisonnement sur les Pères maristes du collège de la Seyne vient de plonger la ville de Toulon dans la consternation. Le coupable est arrêté.

SAUMUR

26 MARS.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Un excellent journal belge, le *Courier de Bruxelles*, écrivait, il y a cinq jours :

« M^r Dupanloup, qui doit reprendre la question légèrement délaissée des pétitions, a donc une belle occasion de montrer son esprit politique dans la défense des droits du Saint-Père. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il engage la France en des difficultés qui dépasseraient les forces actuelles d'un gouvernement appliqué tout entier à la réparation des désastres de ce pays; mais nous souhaitons que la parole de l'éloquent évêque inspire à l'Assemblée la volonté et le courage de protester non-seulement au nom de la France, mais au nom de l'Europe tout entière, contre le scandale des dépossessions de Rome et d'Italie, spectacle de violence et d'impunité qui ferait croire qu'il n'y a désormais d'autre droit public que le droit de la force, ce qui serait la fin de tous les gouvernements. »

Après la séance de vendredi dernier, les réflexions qui précèdent restent debout, et ne sont pas à l'honneur du prélat qui a lâché pied.

« Cent mille pétitions catholiques en faveur des droits du Pape, dit l'*Univers*, se trouvent indéfiniment ajournées, c'est-à-dire définitivement ANNULÉES, et, par la rencontre sinistre des faits, M. Fournier arrive à Rome juste pour se présenter au pied du trône de Victor-Emmanuel avec ce présent diplomatique dans les mains. »

En face de pareilles défaillances, il n'y a pas de colère possible, et la douleur seule envahit les âmes chrétiennes.

Il nous reste, a dit M^r Dupanloup, « l'espérance en des jours meilleurs. » L'*Union* lui répond :

« En effet, l'espérance! c'est le bien suprême de la vie; cependant la vie s'écoule dans les désastres, les empires croulent, la religion publique est bafouée, la société est en proie aux barbares, la nuit se fait dans les âmes, l'Église est dans les larmes, le Pape est captif, demain il sera fugitif, peut-être martyr; qu'est-ce donc qu'espérer en regard de ce désordre? N'est-ce qu'attendre? Le musulman accroupi sous la fatalité nous est en ce cas un type accompli de politique, car il n'attend pas même, et il n'espère plus; il est mort. »

Pourtant, que M^r Dupanloup se console. Il a l'approbation pleine et entière du *Journal des Débats*, du *Siècle*, du *Rappel*, de la *Constitution* et du *Radical*. Ces témoignages doivent le flatter, et surtout le convaincre que les organes de la presse dont il reçoit l'éloge sont l'écho des sentiments de la France catholique.

Le journal du citoyen Gambetta jette seul une note discordante au milieu de ce concert de louanges.

« MONSIEUR Dupanloup, dit la *République française*, s'est présenté à la tribune. Il y a fait la plus piteuse figure. Sentant bien que s'il insistait il serait battu, il s'est empressé de consentir à l'ajournement, mais à la condition que les droits des pétitionnaires, ainsi que ceux du Saint-Siège seraient maintenus intacts. En un mot, il a battu en retraite et abandonné le Saint-Siège, en l'assurant de tous ses respects et de son inaltérable dévouement. C'est, répétons-le, une question enterrée. MONSIEUR Dupanloup a conduit le deuil. »

Un des familiers de M. Thiers, siégeant au centre gauche, disait, après le vote des députés de la droite contre les pétitions catholiques :

« — Nous leur avons fait lâcher le Pape, nous leur ferons bien aussi lâcher le roi. »

C'est parfaitement logique.

Mais que les bons et les courageux se rassurent. Derrière tout cela Dieu poursuit son œuvre. *Subannabit*.

L'événement le plus important de la journée, après l'ajournement des pétitions catholiques, c'est sans contredit la décision prise à l'égard du maréchal Bazaine par la commission d'enquête. Le rapport déposé hier soir entre les mains de M. le Président de la République conclut au renvoi du maréchal devant un conseil de guerre.

Ce document est, paraît-il, conçu en termes très-vifs.

Les agissements politiques de M. Bazaine, sa conduite le 17 août, sa fatale inaction, ses pourparlers avec le prince Frédéric-Charles, enfin son refus de percer les lignes ennemies, tout cet ensemble de faits est successivement passé en revue et sévèrement critiqué.

Maintenant, on se demande quelle sera l'attitude de M. Thiers. Le Président de la République continuera-t-il d'incliner pour le parti de l'indulgence? Dans la crainte, sans doute, que M. Thiers se prête à quelques compromis, les députés de Meurthe-et-Moselle se sont réunis hier et ont décidé d'interpeller le gouvernement sur la décision du conseil, et de le mettre en demeure de donner satisfaction à l'opinion publique, en livrant à la publicité les résultats de l'enquête.

C'est M. Bamberger, ou à son défaut M. Deschamps, qui portera cette interpellation à la tribune. En l'absence du général de Cissey, le ministre de la marine a été prévenu des intentions des députés de Meurthe-et-Moselle.

**

Nous n'avons pas encore annoncé à nos lecteurs que deux membres de la Commune, Simon Meyer et Lebeau, avaient réussi à s'évader. Une interpellation doit avoir lieu aussi à ce sujet. M. Glais-Bizoin ne serait pas étranger, paraît-il, à l'évasion de Simon Meyer, condamné à mort pour avoir participé à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas. Quant au citoyen Lebeau, rédacteur de l'*Officiel* de la Commune, il est en ce moment à Genève.

**

Un journal confident de M. Thiers, le *Bien public*, dément en ces termes les bruits d'alliances étrangères :

Personne ne menace la France ; l'Allemagne ne songe nullement à intervenir dans nos affaires intérieures.

Un seul fait est exact, c'est la conformité des intérêts politiques et religieux de la Prusse et de l'Italie. Cette dernière puissance dément hautement sa prétendue revendication de Nice et de la Savoie. Un pacte de famille existe entre l'Espagne et l'Italie, mais il n'est en rien dirigé contre la France.

« Ces démentis, objecte l'*Union de l'Ouest*, sont un peu tardifs ; ne soyons pas étonné de les voir se produire après que M. Thiers a obtenu de l'Assemblée que l'on fit silence sur les pétitions des catholiques en faveur du Saint-Siège. Si M. Thiers n'avait rien à craindre de l'Italie, pourquoi l'effarement qu'il est venu montrer à la tribune ? »

En cela l'*Union de l'Ouest* raisonne juste.

Mais il est un autre point sur lequel elle nous semble légèrement en désaccord avec elle-même. Après avoir loué outre mesure l'improvisation de M. Beulé en faveur des subventions théâtrales, improvisation qui a victorieusement enlevé le vote, comment se fait-il qu'elle approuve aujourd'hui sans réserve les réflexions suivantes :

« Quoi ! vous ne subventionnez pas les boulangers, et vous subventionnez des danseuses et des chanteurs ! »

Et pourquoi ? Pour permettre à des gens très-riches d'avoir leur loge à l'Opéra au rabais ? Pour permettre à de riches étrangers de payer un peu moins cher leurs fauteuils d'orchestre ?

S'ils tiennent à l'Opéra, qu'ils le subventionnent eux-mêmes !

Je n'admets pas qu'on dise à un paysan de la Basse-Bretagne ou des Cévennes : — Tu ne verras jamais M^{lle} A... faire des pirouettes et tu n'entendras jamais M^{lle} X... exécuter des roulades : cependant il est utile, pour l'honneur national, que tu contribues à leurs appointements pour ta quote-part.

Ou ce qu'on vient de lire n'a pas le sens commun, ou M. Beulé a eu le plus grand tort de dépenser son éloquence à obtenir HUIT CENT MILLE FRANCS au Grand-Opéra. Plus l'orateur a été beau dans son discours, plus il méritait le blâme de l'*Union de l'Ouest*.

Un peu de logique, s'il vous plaît !

**

Il est décidé que le citoyen Gambetta va faire la Pâque rouge à Marseille.

Déjà les harangues sont prêtes. M. Spuller a classé dans chaque case du portefeuille le discours de Lyon, celui de Marseille, celui de Bordeaux, celui d'Agen, celui de Périgueux, sans oublier celui de Tarascon ; il a mis aussi dans les malles les nombreux vêtements que les besoins de la défense nationale ont contraint M. Gambetta d'acheter à Tours et à Bordeaux ; la célèbre fourrure elle-même est placée dans son porte-manteau.

« M. Gambetta, dit la *Patrie*, nous en sommes certains, nous l'affirmons, va réclamer, va presser dans le Midi la dissolution de l'Assemblée nationale. Or, que va faire l'Assemblée nationale, qui doit être au courant de ces faits, et qu'en tout cas nous prévenons aujourd'hui des complots préparés contre elle ? Va-t-elle tendre innocemment le cou et dire avec André Chenier :

Bien d'autres moutons comme moi,
Pendus aux crocs sanglants du charnier populaire,
Seront servis au peuple-roi !

**

Dans l'affaire de la rue Haxo, sept individus sont condamnés à mort. Le *Patriote* d'Angers soupire et la *Constitution* de Paris fond en larmes.

« La terrible condamnation qui a terminé les débats de la rue Haxo, dit l'un, a causé une vive sensation. On ne s'attendait pas à d'aussi nombreuses condamnations à mort. »

« Triste journée que celle d'hier ! s'écrie l'autre, huit condamnations à mort ont été prononcées par les conseils de guerre. Ces terribles sentences portent à vingt-six le nombre des condamnés à la peine capitale. »

Il y a de quoi se lamenter, en effet, car les amis du *Patriote* et de la *Constitution* n'avaient massacré en fin de compte, dans la rue Haxo, que QUARANTE-SEPT VICTIMES.

Ces conseils de guerre ne connaissent pas la pitié.

**

Pour un acte louable que M. Jules Simon commet par hasard, voici *Paris-Journal* qui a l'inconvenance de le tourner en ridicule.

« Un pur, dit-il, M. Bouchet, de Marseille, s'étant avisé d'attaquer les chanoines de Saint-Denis, M. Jules Simon, un librepenseur, qui ne croit pas en Jésus-Christ, lui a énergiquement répondu et, grâce à lui, les chanoines sont sauvés. La droite ne revenait pas du joyeux étonnement d'une telle conversion, et on a vu se réaliser la parole de l'Évangile : « Il y aura plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas péché. »

« Portefeuille, portefeuille, que de prodiges tu opères ! »

DÉSORDRES

A L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

Voici dans leur ensemble les faits scandaleux reprochés à messieurs les étudiants.

Mercredi, 20 mars, ils accueillent par des huées et des sifflets M. le docteur Dolbeau, qui vient faire à la Faculté son cours de pathologie externe.

Il veut parler, les sifflets entrecoupés de cris : « Démission ! Explication ! » couvrent sa voix.

M. Dolbeau se lève ; il est aussitôt assailli d'une grêle de sous, de pierres, d'œufs rouges ; l'un s'écrase sur le tableau, à quelques centimètres du professeur ; un sou vient briser le verre d'eau qui se trouve sur la chaire.

Des papiers circulent dans les bancs ; on en lit un, conçu en ces termes :

« Les élèves demandent à M. Dolbeau des explications sur la manière dont il a livré les fédérés de son service, le 25 mai. »

**

Donc, voilà le grand mot lâché !

M. Dolbeau serait accusé, par ses élèves, d'avoir dénoncé, après la Commune, un des fédérés qui se trouvait dans son service d'ambulance.

La vérité est que l'honorable professeur n'a fait, en cette circonstance, que son « strict devoir. » Lorsqu'un détachement de l'armée vint à l'hospice Beaujon demander s'il y trouvait quelque fédéré, M. Dolbeau

déclara qu'il donnait encore ses soins à un lieutenant.

Le lieutenant, presque guéri, fut emmené, et relâché avant même d'être mis en prison.

**

A la suite des ordres transmis par le ministre, la Faculté de médecine tient conseil jeudi soir et fait apposer l'affiche suivante à la porte de l'École :

En raison des désordres graves qui se sont produits dans la journée du 20 mars, la Faculté a pris la décision suivante, à l'unanimité :

1° Les élèves en médecine seuls seront admis à l'École sur présentation de leurs feuilles d'inscription ;

2° Si les désordres se renouvellent, les cours et les examens seront suspendus.

Malgré ces précautions et malgré ces menaces, les désordres se reproduisent le vendredi 22. L'amphithéâtre est comble. M. Dolbeau prend place dans sa chaire, et pendant quelques minutes ce cri se fait entendre :

« — Vive le lieutenant fédéré ! »

On voit que la graine de communard pousse au quartier Latin. Quelle aimable perspective pour l'avenir !

**

Une tempête de cris, de huées et de sifflets éclate aussitôt.

« — Démission, ou explication ! » hurlet-on de tous côtés.

Le professeur se lève. Impossible de se faire entendre. Enfin il s'assied. Le tapage continue, mais on distingue ce mot au milieu des clameurs : « Parlez ! » Pour la seconde fois M. Dolbeau se lève.

« — Messieurs, dit-il, j'ouvre aujourd'hui mon cours de pathologie. »

Les élèves, qui s'attendaient à entendre une explication, furieux de ce qu'ils regardent comme une moquerie, recommencent le tapage, et ce tapage devient infernal. M. Wurtz, doyen de la Faculté, entre alors, et ses représentations n'aboutissent à rien. Il est obligé, au milieu d'une tempête de cris et de sifflets, de quitter la salle avec M. Dolbeau.

**

Maintenant que va faire le grand ministre Jules Simon ?

Comprendra-t-il que les élèves des Écoles de droit et de médecine sont complètement démoralisés par leur état libre et dégage de surveillance au milieu des provocations de la vie parisienne ? Comprendra-t-il qu'il est absolument nécessaire de les caserner, comme on fait des élèves de l'École polytechnique et de l'École de Saint-Cyr ? Comprendra-t-il qu'une émeute, commencée par de jeunes piliers d'estaminet et de précoces coureurs de gueuses, peut fort bien, dans les mauvais jours où nous sommes, dégénérer en révolution ?

**

M. Dolbeau est un professeur très-honorable, et qu'il faut venger de l'affront qu'il reçoit.

Pendant la Commune, M. Dolbeau ne voulut pas quitter Paris et resta fidèle à son poste de médecin de l'hôpital Beaujon, où se trouvaient un certain nombre de fédérés. Voici un trait remarquable que *Paris-Journal* cite à son éloge :

**

Un jour, Raoul Rigault eut la fantaisie de trouver qu'il n'était pas digne d'une Commune qui ne croyait pas en Dieu, de laisser des blessés et des malades aux soins de religieuses. Il chassa donc ces dernières et les remplaça par des femmes patriotes.

Le premier essai du nouveau système ne fut pas heureux. Pour se donner du courage, toutes les patriotes, à l'exception de deux, s'étaient alcoolisées, et étaient par conséquent hors d'état de rendre aucun service ; quant aux deux qui avaient négligé cet excitant, la seule vue du sang les fit se trouver mal.

Aussi, dès le lendemain, une députation des internes de l'hôpital, conduite par M. Dolbeau, alla-t-elle trouver Raoul Rigault :

« Citoyen, dit le professeur, nous ne venons pas pour discuter la supériorité de la religion sur le matérialisme ; seulement, comme il est impossible à mes élèves et à moi d'opérer avec le secours d'ivrognesses ou de femmes qui tombent en syncope, nous vous prévenons que nous donnons tous, dès demain, notre démission, si les

sœurs ne sont pas revenues prendre leur place.

Devant ce langage, et forcé par la nécessité, Raoul Rigault céda.

LES PAUVRES.

II

Le travail et la pauvreté sont la loi inexorable de la nature humaine ; l'homme est un ouvrier pauvre à jamais.

Vous aurez toujours des pauvres avec vous, SEMPER habetis pauperes ; mais moi qui nourris les pauvres, vous ne m'aurez pas toujours. Et les pauvres me chercheront et me demanderont ; et, ne me trouvant pas, ils sentiront venir la mort et ils vous feront mourir.

**

Jamais le pauvre n'eut de supplément à sa détresse, et jamais il n'en aura d'autre que l'Eucharistie ; car l'homme, qui est le pauvre, ne vit pas seulement de pain. Ceux qui savent ce qu'ils disent lorsqu'ils prient, demandent aussi et demandent surtout ce pain supersubstantiel qui est la parole de Dieu, qui passe toute nourriture et qui est le vrai pain, le pain même de la société.

Or, considérons ce que la science révolutionnaire a su produire pour ce qui regarde la question du pain : quant au pain supersubstantiel, elle le diminue, le supprime autant qu'elle peut, et tend à le proscrire absolument ; quant au pain matériel, le soin qu'elle en prend et les inventions dont elle le favorise aboutissent généralement à le manger en herbe : elle y met, ou le sabot du cheval de guerre, ou la faux du fisc, ou le charençon des émeutes et des changements de régime. De façon ou d'autre, elle sait toujours s'y prendre pour en perdre beaucoup, et l'ouvrier, qui par elle a déjà perdu la paix et la joie de son cœur, est encore frustré du loyer de ses bras. *Pauperes SEMPER habetis vobiscum ; me autem NON SEMPER habebitis.*

De là l'état brillant où nous sommes, et que ne semblent devoir améliorer ni les discours de MM. Tolain et Louis Blanc, ni les commentaires plus ou moins philologiques de M. Guérout.

Il y a une autre remarque qu'aurait dû faire M. Guérout : c'est que, d'après les commentateurs, ce non semper s'adresse spécialement à Judas, si heureusement réhabilité de nos jours, par un frère, comme un bon politique et habile aux choses de ce monde. Toutefois il se pendit.

Mais puisque M. Guérout, plus lettré que ses confrères républicains, lit l'Évangile et même le commente, nous lui recommandons celui qu'il a sans doute entendu, s'il a assisté à la messe, ce qui est la bonne manière d'étudier l'Évangile. L'Église nous donne tous les jours des leçons d'économie politique et sociale très-opportunes. Dans l'Évangile que nous indiquons, saint Jean raconte le miracle par lequel Jésus-Christ nourrit cinq mille hommes, sans compter les enfants et les femmes, avec cinq petits pains d'orge et deux poissons. C'est un véritable traité de l'art de faire du pain.

Cette foule a suivi Jésus pour entendre sa parole et voir ses miracles. Elle est dans un lieu désert, sur l'herbe, et elle a faim. Jésus a pitié d'elle, *misereor super turbam*. Ce n'est pas là qu'il l'a dit, mais la pitié vigilante est toujours dans son cœur ; et encore que la foule, satisfaite de le voir et de l'entendre, ne demande rien, il songe à la nourrir.

Il en parle à l'apôtre Philippe, et lui demande comment faire.

Philippe répond qu'il ignore, regardant la chose comme impossible. Il n'a point

d'argent, les autres n'en ont pas, Jésus n'en a pas, et deux cents deniers ne suffiraient pas pour acheter ce qu'il faut, ce qu'il faut n'existe pas, le pain nécessaire est à créer. Voilà le problème, nous le rencontrons perpétuellement. L'humanité est en face de ce problème toujours.

L'apôtre André ouvre un avis. Il a vu dans la foule un riche, un enfant qui possède cinq petits pains d'orge et deux petits poissons. L'apôtre André sera, si l'on veut, le ministre des finances, ou l'intendant de l'assistance publique. On pourrait peut-être acheter les provisions de l'enfant, peut-être en disposer. Il en parle et il ajoute aussitôt : « Qu'est-ce que cela pour tant de monde ? » Philippe et André représentent tout ce que la science et le gouvernement humain peuvent imaginer, dire et accomplir. Il faudrait prendre à celui qui possède tout ce qu'il a et le partager à ceux qui n'ont rien ; mais qu'est-ce que cela pour tant de monde ? Et cela fait, qu'y aura-t-il de fait ? Rien, ou une injustice. Il y aura un enfant dépouillé. Le propriétaire perdra tout, la foule ne gagnera rien.

Jésus commande à ses disciples de tenir la foule en ordre et en repos. *Facite homines discumbere.*

Dans un autre évangile, cette condition première est mieux marquée ; la foule est distribuée par rangs. L'égalité est la même chose que l'ordre. Dans l'ordre, il n'y a de force ni de place inférieure pour personne, et chacun reçoit ce qui lui est dû ; autrement les forts prennent tout et les faibles sont lésés et écrasés.

La foule étant rangée, « alors Jésus prit les pains, et, ayant rendu grâces, il les distribua à ceux qui étaient assis ; il leur donna même des deux poissons autant qu'ils en voulaient. Et lorsqu'ils furent rassasiés, il dit à ses disciples ; Recueillez les morceaux qui sont restés, afin de ne rien perdre. Ils les recueillirent et emplirent douze corbeilles des morceaux restés des cinq pains d'orge après qu'ils eurent mangé. »

Voilà l'art de créer du pain.

Un homme intelligent comme M. Guérout peut assez, s'il le veut, réfléchir sur ce simple récit et n'a pas besoin qu'on lui en fasse un long commentaire. D'ailleurs le commentaire existe. Saint Thomas l'a recueilli dans son admirable *Chaine d'or*, où il a réuni et abrégé ce qu'avaient dit avant lui le Pères et les Docteurs de l'Eglise, qui ont connu aussi l'économie politique beaucoup plus à fond que MM. Tolain et Louis Blanc, lesquels ignorent beaucoup et n'inventeront jamais rien. Le pain se multiplie aux mains de Celui qui a dit de lui-même : *Je suis le pain de vie.* « Notre Seigneur dit saint Augustin, multiplie ces cinq pains de la même manière qu'il fait sortir de quelques grains seulement d'abondantes moissons. Les mains de Jésus-Christ étaient pleines d'une puissance toute divine, et ces pains étaient comme des semences qui n'étaient pas confiées à la terre, mais qui étaient multipliées par celui qui a créé la terre. »

Pour finir, il convient d'observer que cette nourriture très-abondante, puisque chacun en a tant qu'il veut et qu'il en reste, est cependant sobre et austère. La magnificence divine ne donne qu'un repas de pauvre. Jésus veut nourrir le pauvre, il ne veut pas abolir la pauvreté, pas même un instant.

Et il y aura toujours des pauvres, parce que la pauvreté est la grande nourrice et l'institutrice du genre humain.

LOUIS VEUILLOT.

Faits et propos du jour.

Voici contre le socialisme et l'Internationale des paroles terribles. Lisez !

« Quant aux faits et gestes du socialisme, je renonce à vous en entretenir : la tâche serait au-dessus de ma patience, et ce serait dévoiler trop de mystères, trop de turpitudes ! Comme homme de réalisation et de progrès, je répudie de toutes mes forces le socialisme, vide d'idées, impuissant, immoral, PROPRE SEULEMENT A FAIRE DES DUPES ET DES ESCROCS !

« Pour moi, je le déclare, en présence de cette propagande souterraine ; en présence de ce sensualisme éhonté, de cette littérature fangeuse, de cette mendicité sans frein, de cette hébétude d'esprit et de cœur qui commence à gagner une partie des travailleurs, je suis pur des infamies socialistes. »

L'auteur de ces quelques lignes s'appelle P.-J. PROUDHON.

On a maintenant la certitude que le citoyen Jules Vallès est à Londres. Voici comment il a pu échapper aux recherches et sortir de France.

Six semaines durant, Vallès resta enfermé à l'hôpital Saint-Louis, exerçant les fonctions de croque-mort. Il s'était rasé, portait des lunettes, et ne sortait que le soir pour aller prendre l'air sur les anciens boulevards extérieurs.

Un jour, il fut reconnu par un journaliste, qui alla à lui. D'anciennes relations les liaient, ils causèrent pendant une demi-heure environ. Que se dirent-ils ? Nous l'ignorons ; mais quelques jours après, Vallès, pourvu d'un passe-port en règle, quittait Paris et passait la frontière sans être inquiété.

Un incendie considérable éclata vendredi dernier, à Paris, rue Caumartin, chez un marchand de couleurs. Des secours énergiques ont maîtrisé le sinistre.

« Inutile de rappeler, dit l'*Étoile* d'Angers, que le citoyen Mottu (accusé de banqueroute, d'abus de confiance et d'opérations financières plus que suspectes) est le directeur du *Radical*, qu'il est membre du conseil municipal de Paris, qu'il fut maire d'un arrondissement de Paris pendant le siège, et se signala par la proscription des crucifix dans les écoles dépendant de sa mairie. »

MOT D'UN RÉPUBLICAIN SUR M. THIERS.

« — Soyez tranquilles, nous ferons passer avant peu la République en croupe derrière le *petit bonhomme* ! »

Cela rappelle agréablement la légende du *petit caporal* : reste à savoir si c'est aussi flatteur.

MOT DE M. THIERS SUR LES RÉPUBLICAINS.

« — J'ai beau chercher parmi vous des plénipotentiaires et des diplomates, je ne trouve que des *culotteurs de pipes*. »

Le propos a été tenu à table entre le chambertin et le chambertin.

N'importe, il a troublé la digestion de messieurs de la gauche. Le citoyen Guyot-Montpairoux, proposé pour la légation d'Athènes, se désole, et le citoyen Jules Ferry, proposé depuis un an bientôt pour celle de Washington, parle de se pendre.

On parlait dans un couloir de la Chambre des frères Lefèvre-Portalès, dont l'un siège

à droite et l'autre à gauche, ce qui ne les empêche pas de s'entendre parfaitement et même de demeurer ensemble.

« Mon Dieu, dit un député, rien de plus facile que de déterminer les opinions politiques de MM. Lefèvre-Portalès :

» L'aîné est républicain...

» Le cadet est légitimiste !...

» Et tous les deux sont orléanistes ! »

M. le duc d'Aumale doit prendre la parole, à propos de la discussion du budget de la guerre, et critiquer vivement notre système d'artillerie.

Allez, monseigneur ! mais que votre critique ne se borne pas là, s'il vous plaît.

Un joli raconter de M. George Maillard, dans le *Courrier de France* :

On sait que M. Thiers et M. Gambetta ont eu récemment un entretien. Il a été principalement question dans cette entrevue des moyens à employer pour arriver à l'établissement définitif de la République en France.

Comme M. le Président exprimait le ferme désir de consolider le régime actuel :

— Que pensez-vous, dit-il à son interlocuteur, sur la direction à imprimer à l'opinion ?

— Vous la dirigerez à votre gré, répondit M. Gambetta, en visitant les villes de province et en y prononçant des discours républicains.

M. Thiers garda un instant le silence, puis il reprit gravement :

— Monsieur Gambetta, trouvez-vous que j'aie l'air d'un orateur de balcon ?

Le *Radical de la Loire* annonce que lundi a eu lieu à Saint-Étienne « l'inhumation civile » d'un enfant du citoyen Vernet.

Ce jeune libre-penseur, qui a voulu mourir et être inhumé sans l'intervention d'aucun ministre de la religion, était, dit le *Sémaphore*, âgé de ONZE MOIS.

On reprochait à un fonctionnaire blanchi sous l'habit brodé d'avoir servi tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis trente-cinq ans.

— Pouvez-vous bien changer aussi souvent d'opinions ! lui dit quelqu'un.

— Vous vous trompez, répondit-il fièrement ; ce sont mes maîtres qui changent ; moi, je ne change pas.

Joseph se présente comme cocher chez M^{me} de *** :

— Savez-vous bien conduire ? lui demande-t-elle.

— Si je sais bien conduire ! C'est moi qui ai eu l'honneur de verser M. Gambetta l'année dernière !

C'était avant-hier, au Père-Lachaise. On enterrait un personnage bien connu qui, de faillites en faillites, était arrivé à se faire une pelote très-ronde, et qui laisse environ soixante mille livres de rente à sa famille éplorée.

Il y avait foule à son convoi ; les discours n'ont pas manqué sur sa tombe. Au moment où l'un des orateurs achevait son oraison funèbre et la terminait par les mots d'usage :

« ... Va, généreux ami, emporte avec toi nos derniers regrets ! »

Un personnage en habit noir, qui avait silencieusement suivi le cortège, s'approche et dit à l'orateur :

— Ajoutez, s'il vous plaît, qu'il m'emporte quarante mille francs !

DIALOGUE A LA CUISINE.

— On a donné un beau repas chez ta maîtresse. Combien y avait-il d'entrées ?

— Dame ! il y en avait trois : la porte du salon, celle du magasin et celle de la chambre à coucher.

(Rires étourdissants. La maîtresse paraît.)

— Vous qui riez si fort, Marguerite, dit-elle, savez-vous ce que c'est ?

— Pardine ! ce n'est pas malin, madame. Toutes les fois que j'apporte un plat, j'ouvre la porte, j'entre... Voilà une entrée !

Un voleur traduit, cette semaine, en police correctionnelle, niait énergiquement le vol commis.

— Mais, dit le président, voilà six témoins qui vous ont vu prendre un porte-monnaie dans la poche de votre voisin.

— Six témoins, la belle affaire ! Gageons, monsieur le président, que je vous en amène six cent mille qui ne m'ont pas vu !

PETIT DIALOGUE A LA CASERNE.

— Mon colonel, ma sœur se marie, et je viens vous demander un congé d'un mois.

— Tu as donc une sœur ?

— Oui, mon colonel. Nous sommes deux enfants, une fille et un garçon. C'est moi qui suis le garçon.

LETTRES DE ROME.

Dans son discours du dimanche 17 mars, en présence de la multitude des fidèles accourus au Vatican, le Saint-Père n'a pas craint de dire à la face du monde que les nouveaux maîtres de Rome mentaient à leur promesse et avaient apporté aux Romains, non pas la liberté, mais l'esclavage.

Le Quirinal a défendu la transmission télégraphique des passages accusateurs ; mais on n'emprisonne pas la vérité.

Voici les paroles de Pie IX :

... Les peuples s'aperçurent que le changement qu'ils venaient de subir était un changement funeste, un changement intolérable. Les plaintes devinrent générales, et l'indignation arriva à son comble. Alors un Italien, bien connu en Italie et hors de l'Italie pour la part qu'il prit aux premiers mouvements révolutionnaires ; bien connu aussi parce qu'il avait été ministre du Piémont en même temps que Cavour (ils marchent tous deux maintenant dans la voie de l'éternité), cet Italien, dis-je, s'exprima ainsi :

« Nous ne venons point prendre possession par la violence, mais par l'amour ; nous voulons régner sur les cœurs. Si cette partie de l'Italie ne veut pas de nous, qu'elle demeure comme elle le préfère, nous ne voulons point d'elle par la force. »

Ces paroles furent prononcées dans une circonstance solennelle, mais elles n'en demeurèrent pas moins une lettre morte, et elles demeurèrent telles s'il pouvait les prononcer encore en ce moment. Quoi qu'il en soit, ces gens-ci, ne voulant point céder ce qu'ils ont pris, se vantent en disant que parmi les avantages apportés aux peuples dans ce mouvement social, un des plus grands est la liberté qu'ils nous ont concédée. Mensonge ! mensonge ! car cette liberté, ils la gardent toute pour eux, et quant à nous, l'esclavage est notre vrai partage.

Jésus-Christ parlant aux Pontifes, aux Phariséens et aux Scribes, disait : « Si vous voulez être libres, écoutez les vérités que je vous annonce ; mettez-les en pratique et vous serez libres, sinon vous serez esclaves. » Alors ceux-ci se tournèrent vers Notre-Seigneur, et avec cette arrogance qui leur était toute propre, ils lui répondirent : « Nous sommes les fils d'Abraham et nous n'avons jamais servi personne. — Non, reprit Jésus-Christ, vous êtes les esclaves du péché, et vous servez le péché. » Nous pourrions répondre de même aux hommes de ce temps :

Que sont certains gouvernements ? Ils sont comme une pyramide au sommet de laquelle est un homme qui dépend d'un conseil qui le domine ; ce conseil dépend lui-même d'une assemblée qui le menace ; cette assemblée n'est pas non plus maîtresse d'elle-même, mais elle est sous la dépendance de mille démons qui l'ont choisie et qui la poussent dans l'iniquité ! Tous enfin ou du moins la plus grande partie sont esclaves du péché. L'ange de Dieu les persécute ; *Angelus Dei persequens*, et de son épée hors du fourreau menace tous ceux qui font mine d'être sûrs de leur affaire. Mais un jour viendra, et cet ange exterminateur fera connaître la justice de Dieu et les effets de sa miséricorde. Il est vrai que pour en revenir là il faudrait que la religion, le clergé et l'Eglise reprissent possession de la société. Mais ceux-ci disent, et je l'ai lu il y a deux jours, que les deux puissances, l'Etat et l'Eglise, doivent être séparées entre elles, qu'il n'est pas désirable que les deux puissances soient unies. Ils veulent donc rester dans leur perfide situation, loin des secours que leur offre l'Eglise. Eh bien ! nous leur répondons aussi avec les paroles de Notre-Seigneur : *Vos non estis ex Deo,*

propterea me non auditis. Vous n'êtes pas de moi, vous n'êtes pas de Dieu, et voilà pourquoi vous êtes du démon !

Il nous semble que ces paroles du Souverain-Pontife ne s'adressent pas aux Italiens seuls, et que, de ce côté-ci des Alpes, beaucoup de personnages peuvent se les appliquer.

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

Les nouvelles des champs de foire d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Loire-Inférieure, s'accordent à constater que les transactions sur le bétail, et en particulier sur les chevaux, se font dans les meilleures conditions. La hausse est générale sur les marchés de Bretagne. Elle s'explique par les vides qu'ont créés la guerre et le typhus bovin dans plusieurs contrées de la France.

On écrit de Poitiers :

Hier soir, un accident assez singulier est arrivé dans la rue de la Regratterie :

Une charrette venait de s'engager dans cette rue lorsqu'une détonation d'arme à feu se fit entendre. C'était un pistolet d'arçon chargé et amorcé qui était tombé de la charrette sur le pavé et dont cette chute avait fait partir le coup. La balle, après avoir traversé la devanture d'un magasin d'épicerie, est allée s'enfoncer dans un mur au fond du magasin, fort heureusement sans atteindre personne.

Une enquête a été ouverte sur ce fait, qui

avait produit dans le quartier une assez vive émotion et donné lieu à de nombreux commentaires.

La compagnie de l'Ouest est chargée de la construction d'une ligne de Sablé à Châteaubriant qui doit être terminée en 1878.

Le *Glaneur saennais* nous apprend que cette compagnie propose aujourd'hui de se charger sans subvention nouvelle du prolongement de Châteaubriant à Redon, de mettre Sablé et Le Mans par Château-Gontier en communication directe avec le chemin de Redon à Lorient et Brest.

La loterie annuelle des conférences de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu, à Angers, le lundi de Pâques, à la Préfecture.

Les lots sont reçus dès aujourd'hui au local de la Société, 44, rue Saint-Gilles, et chez M. Grolleau, 4, rue Saint-Christophe.

Nos lecteurs savent que cette loterie est la principale ressource de la Société charitable de Saint-Vincent-de-Paul.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Hogard, pourvu d'un certificat d'aptitude pour l'enseignement des langues vivantes, est nommé professeur d'anglais et d'allemand au collège de Cholet, en remplacement de M. Chevallier. (Intérêt public.)

Le Concours agricole de Cholet aura lieu le 27 avril prochain. Nous en donnerons incessamment le programme.

Pour les articles non signés : P. GODET.

AVIS.

Ceux de nos abonnés de Saumur ou des environs, qui ont souscrit à la GALERIE CONTEMPORAINE pourront faire prendre au bureau du journal, à dater du 25 mars courant, les séries 1^{re} et 2^e (cent volumes) avec leur QUITTANCE D'ABONNEMENT pour une année. En conséquence, ils auront à solder le montant des deux premières traites, et ils ne devront payer la troisième qu'après la livraison des quarante derniers volumes.

Beaucoup de personnes nous faisant observer qu'elles ont déjà une partie des volumes de la COLLECTION, nous avons obtenu, pour nos ABONNÉS SEULS, que les exemplaires manquants leur seraient expédiés FRANCO, à raison de TRENTE-CINQ CENTIMES le volume. (Voir la liste des 140 volumes, désigner ceux qui manquent et en envoyer le prix.)

Les abonnés, non souscripteurs, à l'ECHO DE L'OUEST sont priés de verser le montant de leur abonnement dans le plus bref délai.

Pour ceux en dehors de Saumur, un mandat sur la poste est le mode le plus simple et le plus avantageux.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL
N° 1517 — 23 mars 1872

Texte : — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Joseph Mazzini. — Le docteur Nélaton. — Chronique parlementaire. — Les Attractions, nouvelle, par M. George Japy. — La coupe Farnèse. — Gazette du palais. — Guerre des frontières du Rhin, par Rustow; traduit de l'allemand. — Les Théâtres. — Grands établissements de Paris : les nouveaux magasins

du Bon-Marché. — Le carnaval israélite. — Le présent dans le passé. — Le Soleil.

Gravures : — Mazzini. — Pise : Maison mortuaire de Mazzini; Passage du convoi funèbre de Mazzini, le long de l'Arno. — Nélaton. — Musée de Naples : la Coupe Farnèse; face supérieure et inférieure. — Théâtre du Châtelet : Daniel Manin, drame de M. de Lorbac. — Grands établissements de Paris : les Magasins de nouveautés du Bon-Marché; façade sur la rue de Sévres. — Le Soleil (5 gravures). — Rébus.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Taibout, Paris.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :

Participation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres, (Mêmes numéros conservés).

Paiement de tous coupons. Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque. Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel).

Le Président du Conseil d'administration, N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O. *, Ancien ministre du Commerce.

AUX CONVALESCENTS
LIQUEUR



pour préparer instantanément les vins de quinquina, produit reconnu supérieur, approuvé par M. le D^r Chenu pour le service des ambulances. FONDANTS SOMMÉ AU QUINQUINA. Poudre dentifrice SOMMÉ et élixir p^r les fumeurs. PHARMACIE SOMMÉ, 1, RUE NOLLET, PARIS

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MARS 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56 80	»	05	»	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	915	»	»
4 1/2 % j. 22 sept. 70.	80	»	1 20	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	626 25	6 25	»
4 % j. 22 sept. 70.	70 80	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier	415	»	»
5 % Emprunt	89 25	»	35	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	437 50	»	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	447 50	»	7 10
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	»	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	511 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	378 75	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	896 25	»	1 25
— 1865, 4 % t. payé.	437 50	»	»	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	612 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	373 75	»	»	»	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	985	5	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	254 25	1	»	»	»	»	»	Orléans, jouissance octob.	890	1 25	»
— libéré	253 75	1	75	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	513 75	3 75	»
Banque de France, j. juillet.	3710	»	»	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. j. juill.	717 50	7 50	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	685	»	»	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	41	»	1 50
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	845	»	»	»	»	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

2 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — omnibus.			
4 — 44 — — soir, —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Binsse, huissier à Saumur, en date du 26 mars 1872, enregistré.

Il résulte que M^{me} Léonie-Marie Le Segretain, épouse de M. Fortuné-Gustave de Fos, banquier, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Haute-St-Pierre.

Cette dame ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Fortuné-Gustave de Fos, son mari, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier, Jules Mulot, négociant, Rémy Chanlouineau, négociant, demeurant à Saumur, en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque V^e de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(174) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Binsse, huissier à Saumur, en date du 26 mars 1872, enregistré.

Il résulte que M^{me} Léonie-Marie Le Segretain, épouse de M. Fortuné-Gustave de Fos, banquier, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Haute-St-Pierre.

Cette dame ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Fortuné-Gustave de Fos, son mari, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier, Jules Mulot, négociant, Rémy Chanlouineau, négociant, demeurant à Saumur, en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque V^e de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(174) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

Il résulte que :

M^{me} Léonie Bonnemère, épouse de M. Léon de Fos, banquier, demeurant avec lui à Saumur, rue Beaufrepaire.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Léon de Fos, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier ; Jules Mulot et Rémy Chanlouineau, négociants, demeurant à Saumur ; en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque veuve de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(175) BEAUREPAIRE.

Il résulte que :

M^{me} Léonie Bonnemère, épouse de M. Léon de Fos, banquier, demeurant avec lui à Saumur, rue Beaufrepaire.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Léon de Fos, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier ; Jules Mulot et Rémy Chanlouineau, négociants, demeurant à Saumur ; en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque veuve de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(175) BEAUREPAIRE.

Il résulte que :

M^{me} Léonie Bonnemère, épouse de M. Léon de Fos, banquier, demeurant avec lui à Saumur, rue Beaufrepaire.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Léon de Fos, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier ; Jules Mulot et Rémy Chanlouineau, négociants, demeurant à Saumur ; en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque veuve de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(175) BEAUREPAIRE.

Il résulte que :

M^{me} Léonie Bonnemère, épouse de M. Léon de Fos, banquier, demeurant avec lui à Saumur, rue Beaufrepaire.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Léon de Fos, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier ; Jules Mulot et Rémy Chanlouineau, négociants, demeurant à Saumur ; en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque veuve de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(175) BEAUREPAIRE.

Il résulte que :

M^{me} Léonie Bonnemère, épouse de M. Léon de Fos, banquier, demeurant avec lui à Saumur, rue Beaufrepaire.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Léon de Fos, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier ; Jules Mulot et Rémy Chanlouineau, négociants, demeurant à Saumur ; en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque veuve de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(175) BEAUREPAIRE.

Il résulte que :

M^{me} Léonie Bonnemère, épouse de M. Léon de Fos, banquier, demeurant avec lui à Saumur, rue Beaufrepaire.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Léon de Fos, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier ; Jules Mulot et Rémy Chanlouineau, négociants, demeurant à Saumur ; en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque veuve de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(175) BEAUREPAIRE.

Il résulte que :

M^{me} Léonie Bonnemère, épouse de M. Léon de Fos, banquier, demeurant avec lui à Saumur, rue Beaufrepaire.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Léon de Fos, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier ; Jules Mulot et Rémy Chanlouineau, négociants, demeurant à Saumur ; en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque veuve de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(175) BEAUREPAIRE.

Il résulte que :

M^{me} Léonie Bonnemère, épouse de M. Léon de Fos, banquier, demeurant avec lui à Saumur, rue Beaufrepaire.

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaufrepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8.

A formé sa demande en séparation de biens.

Contre :

1^o M. Léon de Fos, ci-dessus qualifié et domicilié ;

2^o MM. Denis-Louis Guérin, ancien huissier ; Jules Mulot et Rémy Chanlouineau, négociants, demeurant à Saumur ; en leurs qualités de syndics définitifs de la liquidation judiciaire de la maison de banque veuve de Fos-Letheulle et fils, dont le siège social était à Saumur.

Pour extrait dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 26 mars 1872.

(175) BEAUREPAIRE.

Il résulte que :